



**Demande de subvention
Création de projet collaboratifs et participatifs**

A envoyer au minimum 4 mois avant la date de votre événement à dancecorner@hotmail.com

Personne de référence

Nom & Prénom

Adresse

E-mail

Téléphone

Associations partenaires (minimum 3 et dont 2/3 sont membres de la Coopérative-Danse)

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Dénomination

E-mail

Membre de la Coopérative-Danse – Belgique ? OUI – NON

Projet – Événement

Date de l'événement ou date de début des activités

Public cible (à qui s'adresse votre événement ?)

Description de l'événement / activité

Actions des partenaires (décrivez clairement l'apport de chaque partenaire dans l'organisation de l'événement / de l'activité).

Plus-value pour le secteur de la danse. (En quoi votre événement aide à la promotion, la sensibilisation ou la professionnalisation dans le secteur de la danse?).

Lieu de l'événement / activité (nécessairement en fédération Wallonie - Bruxelles)

Montant de la subvention souhaité (Entre 250€ et 1000€).

Annexes à joindre au dossier.

- Détail du projet / Dossier
- Budget détaillé
- Relevé d'identité bancaire

Processus de la demande de subvention :

- Vous soumettez votre demande à l'aide du formulaire ci-dessus et ses annexes, au minimum 4 mois avant la date de l'événement à dancecorner@hotmail.com.
- Votre dossier est soumis au conseil d'administration.
- Votre dossier est soumis au comité de gestion.
- Vous obtenez une réponse favorable ou non dans les 30 jours suivants l'accusé de réception de votre dossier.
- Les subventions sont liquidées pour le 15 du mois suivant.
- Après la réalisation de l'événement vous envoyer un court rapport du déroulement à la Coopérative.

Certifié sincère et véritable,

Fait à le

Nom & Prénom

Signature